

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



ORIGINAL DE L'ENTREPRISE

29 JUIN 2026

DU CRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0731 781 361

Nom

(en entier) : DH LOG

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Lavoisier 9, 1300 Wavre

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur (délégué)

I. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 28 avril 2026:

Après avoir délibéré, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de:

[...]

5. Prendre acte de la démission du Madame Stéphanie TORCK, épouse FLEUROUX en tant qu'administrateur délégué avec effet au 20 mai 2026.

6. Nommer Monsieur Damien BOISEL, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur délégué avec effet au 20 mai 2026 sous la condition suspensive de sa nomination en tant qu'administrateur de la Société par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Son mandat sera exercé à titre non-rémunéré.

7. Donner un pouvoir spécial à chaque administrateur de la Société ainsi qu'à Madame Elodie Sinnesael, agissant individuellement, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

II. Extrait des décisions prises à l'unanimité et par écrit par les actionnaires relevant du pouvoir de l'assemblée générale en date du 19 mai 2026:

[...]

7. L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission du Madame Stéphanie TORCK, épouse FLEUROUX, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2026.

8. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Damien BOISEL, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2026. Ce mandat prendra fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Ce mandat en tant qu'administrateur sera exercé à titre non-rémunéré.

La composition du conseil d'administration de la Société avec effet au 20 mai 2026 est confirmée comme suit:

- Maïlys RIOUAL, administrateur et administrateur délégué
- Xavier DEMEUSE, administrateur et administrateur délégué
- Damien BOISEL, administrateur et administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée générale rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suite:

"1. Tous les actes qui engagent la société, en justice et dans tous les actes, sont valables s'ils sont signés:

- soit par l'administrateur-délégué agissant seul ;
- soit par deux administrateurs agissant conjointement.

2. Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée dans tous actes et en justice par la ou les personnes déléguées à cette gestion, qui agissent seul.

3. Ils ne doivent pas prouver leurs pouvoirs vis-à-vis des tiers.

4. Le conseil d'administration peut conférer des mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes. La société est valablement représentée par ces mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat, sans préjudice de la responsabilité du conseil d'administration en cas de mandat excessif."

9. Un pouvoir spécial est donné à chaque administrateur de la Société ainsi qu'à Madame Elodie Sinnesael, agissant individuellement, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Elodie Sinnesael
Mandatrice spéciale

